

## Chauffage Urbain de Planoise et des Hauts du Chazal - Programme des travaux 2009 de mise en conformité

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur** : La Ville de Besançon a délégué par contrat d'affermage à la Société SEVE la gestion du service public de production, de transport et de distribution de chaleur. Les investissements nécessaires à la réalisation de mise en conformité des installations sont à la charge de la Ville. Deux lignes budgétaires sont prévues dans le budget annexe du chauffage urbain.

- Ligne 23.2315/5057 pour les travaux amortissables sur 30 ans.
- Ligne 23.2315/6794 pour les travaux amortissables sur 15 ans.

Le programme des travaux de mise en conformité pour l'année 2009 a été établi sur la base d'une enveloppe financière de :

- 41 712 € pour la ligne 23.2315/5057
- 89 880 € pour la ligne 23.2315/6794

Ces montants sont répartis de la façon suivante :

<b>Ligne 23.2315/5057</b>	<b>Montant TTC</b>
Poursuite programme de mise en conformité des échangeurs de moins de 100 litres	2 712 €
Poursuite des travaux de remplacement du générateur G5 (marché complémentaire, révisions de prix)	39 000 €
<b>Ligne 23.2315/6794</b>	
Poursuite opération traitement des effluents	34 880 €
Mise en conformité zone à atmosphère explosive	29 000 €
Mise en conformité expansion	26 000 €

### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le présent programme technique de travaux prévisionnels
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le (ou les) marché(s) à intervenir après mise en concurrence.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 6 avril 2009.*